

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2016****- COMPTE RENDU DE SEANCE -**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme ROUYEZ, M. PEDRON, M. BARAT, M. TONNEAU, M. MALECOT - Adjointes ; M. AMIOT, Mme MACE, Mme JOUQUAN, M. BREGAINT, Mme LAVERDUNT, Mme FRONTEAU, M. LEPORT, Mme PINÇON, Mme HERY, Mme GRACE, M. LEFOUR - Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme COUAPEL (représentée par M. BARAT), Mme GREGOIRE (représentée par Mme FONTMORIN), M. COADIC (représenté par M. AMIOT), M. REHEL (représenté par Mme ROUYEZ), M. ROTA (représenté par M. TONNEAU), Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par M. BREGAINT), Mme EGAUX (représentée par Mme MACE), M. POULAIN (représenté par M. LEPORT), M. MERCIER (représenté par Mme HERY), M. CHALIGNE (représenté par M. LEFOUR), Mme DELAMAIRE (représentée par Mme GRACE).

En début de séance, M. le Maire tient à renouveler en son nom et au nom de l'Assemblée les marques de sympathie envers Loïc LEFOUR, Conseiller Municipal qui vient de perdre son Papa.

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 04 mars 2016 :
Ledit Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

★ Séance budgétaire :**1. Comptes Administratifs 2015 - budget général et budgets annexes : présentation et affectation des résultats.****◆ BUDGET GENERAL****- Section de fonctionnement**

Dépenses :	5 666 199,12 €
Recettes :	6 790 499,44 €
Résultat constaté :	1 124 300,32 €

- Section d'investissement

Dépenses :	3 994 226,76 €
Recettes :	3 253 816,31 €
Résultat constaté :	- 740 410,45 €

Résultat global de clôture : 383 889,87 €

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2015 du budget Général tel que présenté ci-avant.
Résultat du vote : 22 voix pour ; 6 abstentions (P. Mercier, G. Chaligné, F. Hery, G. Grace, L. Lefour et K. Delamaire).

- **décide** l'affectation du résultat comme il suit :
• 740 410,45 € au titre de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
• 383 889,87 € au titre de l'excédent de fonctionnement reporté.
Résultat du vote : 22 voix pour ; 6 abstentions (P. Mercier, G. Chaligné, F. Hery, G. Grace, L. Lefour et K. Delamaire).

◆ BUDGET ASSAINISSEMENT**- Section d'exploitation**

Dépenses :	275 504,67 €
Recettes :	256 656,01 €
Résultat constaté :	- 18 848,66 €

- Section d'investissement

Dépenses :	334 084,47 €
------------	--------------

Recettes :	290 259,74 €
Résultat constaté :	- 43 824,73 €
Résultat global de clôture :	- 62 673,39 €

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2015 du budget Assainissement tel que présenté ci-avant.
Résultat du vote : 22 voix pour ; 6 abstentions (P. Mercier, G. Chaligné, F. Hery, G. Grace, L. Lefour et K. Delamaire).

◆ **BUDGET « LE CLOS DES POMMIERS »**

<u>- Section de fonctionnement</u>	
Dépenses :	271 073,10 €
Recettes :	453 173,06 €
Résultat constaté :	182 099,96 €
<u>- Section d'investissement</u>	
Dépenses :	182 099,70 €
Recettes :	0 €
Résultat constaté :	- 182 099,70 €
Résultat global de clôture :	0,26 €

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2015 du budget « le Clos des Pommiers » tel que présenté ci-avant.
Résultat du vote : 22 voix pour ; 6 abstentions (P. Mercier, G. Chaligné, F. Hery, G. Grace, L. Lefour et K. Delamaire).

◆ **BUDGET « ZAC DE MABOUE »**

<u>- Section de fonctionnement</u> équilibrée à hauteur de 245 444,29 €.	
<u>- Section d'investissement</u>	
Dépenses :	1 291 197,60 €
Recettes :	500 000,00 €
Résultat constaté :	- 791 197,60 €
Résultat global de clôture :	- 791 197,60 €

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2015 du budget « ZAC de Maboué » tel que présenté ci-avant.
Résultat du vote : 22 voix pour ; 6 voix contre (P. Mercier, G. Chaligné, F. Hery, G. Grace, L. Lefour et K. Delamaire).

◆ **BUDGET « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE »**

<u>- Section de fonctionnement</u>	
Dépenses :	5 072,04 €
Recettes :	59 795,28 €
Résultat constaté :	54 723,24 €
<u>- Section d'investissement</u>	
Dépenses :	40 724,56 €
Recettes :	0 €
Résultat constaté :	- 40 724,56 €
Résultat global de clôture :	13 998,68 €

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2015 du budget « énergie photovoltaïque » tel que présenté ci-avant.
Résultat du vote : 26 voix pour ; 2 abstentions (G. Chaligné et L. Lefour).
- **décide** l'affectation du résultat comme il suit :
- | | |
|---|-------------|
| - au titre du besoin de financement de l'investissement : | 40 724,56 € |
| - au titre de l'excédent de fonctionnement reporté : | 13 998,68 € |
- Résultat du vote : 26 voix pour ; 2 abstentions (G. Chaligné et L. Lefour).*

◆ **BUDGET « ROLANDIERES 5 »**

<u>- Section de fonctionnement</u> équilibrée à hauteur de 92 216,94 €.	
<u>- Section d'investissement</u>	
Dépenses :	96 739,20 €
Recettes :	0 €
Résultat constaté :	- 96 739,20 €
Résultat global de clôture :	- 96 739,20 €

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2015 du budget « Rolandières 5 » tel que présenté ci-avant.
Résultat du vote : 22 voix pour ; 6 abstentions (P. Mercier, G. Chaligné, F. Hery, G. Grace, L. Lefour et K. Delamaire).

♦ **BUDGET « LE DOMAINE DU GRAND BEAUVAIS »**

- Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 16 644,18 €.

- Section d'investissement

Dépenses :	16 644,18 €
Recettes :	0 €
Résultat constaté :	- 16 644,18 €
Résultat global de clôture :	- 16 644,18 €

Le Conseil Municipal :

- **arrête** le Compte Administratif 2015 du budget « le Domaine du Grand Beauvais » tel que présenté ci-avant.
Résultat du vote : 22 voix pour ; 6 voix contre (P. Mercier, G. Chaligné, F. Hery, G. Grace, L. Lefour et K. Delamaire).

2. Présentation du compte de gestion 2015 du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal :

- **arrête** à l'unanimité le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2015.

3. Budgets Primitifs 2016 - budget général et budgets annexes : présentation et vote.

Budget Général

Fonctionnement :	équilibré à hauteur de 6 685 389 €
Investissement :	équilibré à hauteur de 3 943 211 €

Le Conseil Municipal :

- **approuve** le Budget Primitif 2016 Général tel que présenté ci-avant par M. le Maire.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 6 voix contre (P. Mercier, G. Chaligné, F. Hery, G. Grace, L. Lefour et K. Delamaire).

Budget Assainissement

Exploitation :	équilibrée à hauteur de 264 849 €
Investissement :	équilibré à hauteur de 550 000 €

Le Conseil Municipal :

- **approuve** le Budget Primitif 2016 concernant le service de l'assainissement tel que présenté ci-avant par M. le Maire.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 6 abstentions (P. Mercier, G. Chaligné, F. Hery, G. Grace, L. Lefour et K. Delamaire).

Budget « le Clos des Pommiers »

Fonctionnement :	équilibré à hauteur de 218 100 €
Investissement :	équilibré à hauteur de 182 100 €

Le Conseil Municipal :

- **approuve** le Budget Primitif 2016 du lotissement « le Clos des Pommiers » tel que présenté ci-avant par M. le Maire.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 6 abstentions (P. Mercier, G. Chaligné, F. Hery, G. Grace, L. Lefour et K. Delamaire).

Budget « ZAC de Maboué »

Fonctionnement :	équilibré à hauteur de 1 413 968 €
Investissement :	équilibré à hauteur de 1 407 198 €

Le Conseil Municipal :

- **approuve** le Budget Primitif 2016 de la « ZAC de Maboué » tel que présenté ci-avant par M. le Maire.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 6 voix contre (P. Mercier, G. Chaligné, F. Hery, G. Grace, L. Lefour et K. Delamaire).

Budget « énergie photovoltaïque »

Fonctionnement :	équilibré à hauteur de 35 998 €
Investissement :	équilibré à hauteur de 53 825 €

Le Conseil Municipal :

- **approuve** à l'unanimité le Budget Primitif 2016 « énergie photovoltaïque » tel que présenté ci-avant par M. le Maire.

Budget « Rolandières 5 »

Fonctionnement : équilibré à hauteur de 236 740 €
Investissement : équilibré à hauteur de 166 740 €

Le Conseil Municipal :

- **approuve** le Budget Primitif 2016 du lotissement « Rolandières 5 » tel que présenté ci-avant par M. le Maire.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 6 abstentions (P. Mercier, G. Chaligné, F. Hery, G. Grace, L. Lefour et K. Delamaire).

Budget « Domaine du Grand Beauvais »

Fonctionnement : équilibré à hauteur de 1 016 645 €
Investissement : équilibré à hauteur de 516 645 €

Le Conseil Municipal :

- **approuve** le Budget Primitif 2016 du lotissement « Domaine du Grand Beauvais » (ex-Tézé Herbert) tel que présenté ci-avant par M. le Maire.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 6 voix contre (P. Mercier, G. Chaligné, F. Hery, G. Grace, L. Lefour et K. Delamaire).

4. Fixation des taux d'imposition pour 2016.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition 2015 pour l'année 2016.
- **fixe** en conséquence les trois taxes locales directes comme suit pour 2016 :
 - * taxe d'habitation : 14,94 %
 - * taxe sur le foncier bâti : 21,19 %
 - * taxe sur le foncier non bâti : 48,20 %

5. Autorisations du Conseil suite au vote du budget :

a- pour solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour les programmes d'investissement.

Le Conseil Municipal :

- **décide** de solliciter auprès de l'Etat, de la Région, du Département ou de tout autre organisme habilité, les subventions susceptibles d'être octroyées pour les programmes prévus au Budget Primitif 2016, tels que travaux de voirie (urbaine et rurale), travaux sur bâtiments communaux (réhabilitation ou construction) et tout autre programme subventionnable dont la liste est annexée à la présente délibération.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 6 abstentions (P. Mercier, G. Chaligné, F. Hery, G. Grace, L. Lefour et K. Delamaire).

b- pour contracter les prêts conformément aux prévisions budgétaires.

Le Conseil Municipal :

- **autorise** M. le Maire à contracter les emprunts nécessaires au financement des programmes d'investissement tels que prévus au Budget Primitif 2016 et au fur et à mesure des besoins.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 6 abstentions (P. Mercier, G. Chaligné, F. Hery, G. Grace, L. Lefour et K. Delamaire).
- **dit** que le Conseil Municipal sera informé des décisions prises en ce sens par arrêté municipal.

6. Fixation des montants et vote des subventions aux associations pour 2016.

Le Conseil Municipal :

- **fixe** à l'unanimité les montants des subventions accordées aux associations pour l'année 2016 tels qu'indiqués dans le tableau annexé.

7. Ecoles publiques :

a- Fixation du montant des crédits pédagogiques alloués :

A l'école élémentaire

Les montants « part fixe » et « part nombre élèves » de 2015 sont reconduits.

- Part fixe		= 1 738,65 €
- Part « nombre d'élèves »	= 45,23 € x 257	= 11 624,11 €
	Montant total :	<u>13 362,76 €</u>

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'**unanimité** la fixation des crédits de fonctionnement de l'Ecole Primaire tel que présenté ci-avant.
- **fixe** en conséquence le montant pour 2016 à 13 362,76 €.

A l'école maternelle

Les montants « part fixe » et « part nombre élèves » de 2015 sont reconduits.

- Part fixe		= 920,16 €
- Part « nombre d'élèves »	= 52,87 € X 154 élèves	= 8 141,98 €
	Montant total :	<u>9 062,14 €</u>

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **décide** à l'**unanimité** d'allouer à l'Ecole Maternelle Louise Michel une somme de 9 062,14 € au titre des crédits pédagogiques 2016.

Au RASED

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'**unanimité** d'allouer au RASED une somme de 1 239 € au titre des crédits pédagogiques 2016.

b- Fixation de la participation financière des communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles de Dol.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'**unanimité** de fixer la participation financière des communes de résidence des élèves « hors Dol » scolarisés dans les écoles de Dol au titre de l'année 2016 à :
 - 1 273 € pour un élève « maternelle ».
 - 505 € pour un élève « élémentaire ».

8. Ecoles privées :

a- Fixation du forfait communal.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'**unanimité** d'allouer une somme de 181 690 € à l'Ecole Notre Dame au titre du forfait communal 2016.

b- Fixation des subventions annexes :

Garderies et études surveillées

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'**unanimité** d'allouer pour l'année 2016, 60 % de la somme versée en 2015 dans l'attente des résultats de l'exercice 2015/2016, soit 3 769 €.

Aide à la restauration scolaire

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'**unanimité** de reconduire l'aide de 0,30 € par repas servi, allouée à l'Ecole Notre Dame pour le service de restauration scolaire.

9. Fixation des subventions à caractère social :

CCAS

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'**unanimité** de verser au CCAS pour l'année 2016 une subvention de 5 000 €.

Caisse des Ecoles

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'**unanimité** de verser une subvention de 2 700 € à la Caisse des Ecoles pour 2016, aide financière destinée au financement des classes transplantées.

★ Autres dossiers :

10. Marché de la restauration scolaire et du centre de loisirs : engagement d'une procédure de consultation.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'**unanimité** d'engager une consultation selon la formule MAPA (marché à procédure adaptée) pour la prestation suivante :
 - Fabrication et livraison des repas dans les restaurants des écoles publiques et du centre de loisirs, le nouveau contrat devant prendre effet au 30 août 2016.

11. Espace d'animation Nominoë : adoption du DCE.

Le programme comprend 2 parties : la rénovation du bâtiment (ex-dojo et étages) sur les volets thermiques, électriques et accessibilité et la réalisation d'un passage entre la cour du Cathédraloscope et la rue des Ecoles

Concernant la partie « bâtiments », les études ont été confiées à l'architecte DELEPINE de Dol qui a préparé le Dossier de Consultation des Entreprises. C'est ce document technique qui doit être adopté pour engager la consultation par appel d'offre ouvert en formule MAPA (Marché à Procédure Adaptée).

Le Conseil Municipal :

- **adopte** à l'**unanimité** le DCE du programme « Espace d'animation Nominoë » tel que présenté ci-avant.
- **autorise** en conséquence M. le Maire à engager la procédure de consultation (MAPA).

12. Lotissement « le Domaine du Grand Beauvais » : adoption du DCE.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 20 novembre 2015, le Conseil Municipal a validé l'Avant Projet (AVP) du lotissement « le Domaine du Grand Beauvais », permettant ainsi d'engager la phase DCE (Dossier de Consultation des Entreprises).

Cette phase technique est aujourd'hui achevée et il convient de la valider afin que le Maire puisse engager la consultation.

Le Conseil Municipal :

- **valide** le DCE du lotissement « le Domaine du Grand Beauvais » tel que présenté ci-avant.
Résultat du vote : 25 voix pour ; 4 abstentions (P. Mercier, F. Hery, G. Grace et K. Delamaire).
- **autorise** en conséquence M. le Maire à engager la procédure de consultation des entreprises.

13. Modification simplifiée du PLU : validation suite à la mise à disposition du dossier au public.

A l'issue de la période, le Conseil Municipal est amené à valider ladite modification qui porte sur les modifications suivantes du règlement et du plan de zonage :

- M 11-1 : modification du règlement en zone UE pour le secteur UEZ (ZAC de Maboué).
- M 11-2 : transformation d'une partie de la zone UTC en zone UL (secteur de la Ville Nicault).

Le Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.123-13-1 et L.123-13-3 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2004/177 en date du 20 décembre 2004 approuvant la révision du PLU ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2015/132 en date du 18 décembre 2015 décidant d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU (n° 11) ;
- Vu le dossier de mise à disposition du public de ladite modification simplifiée ;
- **valide** la modification simplifiée du PLU - modification n° 11 - engagée pour les raisons rappelées ci-avant.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 6 abstentions (P. Mercier, G. Chaligné, F. Hery, G. Grace, L. Lefour et K. Delamaire).

14. Restaurant scolaire : acquisition des matériels et mobiliers - demande de subvention au titre de la DETR (précision à apporter à la délibération du 29 janvier 2016).

Le dossier portait sur l'achat de mobiliers pour un montant de 22 123,76 € HT et de matériels pour un montant de 9 249,15 € HT.

Le montant de ces matériels a évolué à la hausse compte tenu d'une correction dans l'achat du matériel de nettoyage des locaux.

Ce montant est désormais porté à 12 431,05 € HT.

Le plan de financement définitif est donc le suivant :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES	
- Acquisition matériels	12 431,05	- Autofinancement	25 916,11
- Acquisition mobiliers	22 123,76	- Subvention DETR (25%)	8 638,70
Total	34 554,81	Total	34 554,81

Le Conseil Municipal :

- Vu la délibération n° 2016/01 du 28 janvier 2016 ;

- Considérant qu'il convenait de corriger le plan de financement indiqué dans ladite délibération pour les raisons exposées ci-avant ;

- **sollicite** à l'unanimité auprès de l'Etat, la subvention susceptible d'être accordée au titre de la DETR pour le programme d'acquisition des matériels et mobiliers devant équiper le nouveau restaurant scolaire de l'école publique Louise Michel tel que présenté ci-avant.

- **arrête** le plan de financement dudit programme tel que présenté ci-avant.

- **précise** que les autres dispositions de la délibération n° 2016/001 du 28 janvier 2016 sus-visée demeurent inchangées.

15. Syndicat des Eaux de Beaufort - réalisation du réseau d'eau potable pour le lotissement « le Domaine du Grand Beauvais » dans le cadre du marché à bons de commande 2016 : validation du projet.

Le Conseil Municipal :

- **adopte** à l'unanimité l'étude chiffrée du Syndicat des Eaux de Beaufort portant sur l'alimentation en eau potable du lotissement « le Domaine du Grand Beauvais ».

- **donne** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour constituer le financement.

- **s'engage** à rembourser le montant de la dépense au Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort, par virement à son compte à la Perception de Saint-Malo Municipal.

16. Diagnostic du système d'assainissement en vue du renouvellement de l'autorisation de rejet de la station d'épuration : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Vu la loi n° 2006-1172 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

- Vu l'article R.214-32 du Code de l'environnement portant sur le contenu réglementaire des dossiers de déclaration « Loi sur l'eau » ;

- Considérant le renouvellement de l'autorisation de rejet de la station d'épuration de la Ville ;

- **décide** à l'unanimité l'engagement d'un diagnostic du système d'assainissement en vue du renouvellement de l'autorisation de rejet de la station d'épuration des eaux usées de la commune.

- **sollicite** en conséquence la subvention susceptible d'être octroyée à la Ville pour le financement de cette étude-diagnostic auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

8. Informations sur les MAPA.

Marché de travaux :

❖ Restructuration du restaurant de l'école publique Louise Michel :

➤ Lot 1 : Gros œuvre - VRD - démolition : MACE Construction

• Avenant n° 3 - Travaux complémentaire sur réseau EP

Montant : 1 606,87 € HT

• Avenant n° 4 - Plancher béton

Montant : 2 476,16 € HT

Rappel du montant initial du marché : 148 168,45 € HT

Rappel montant avenants 1 et 2 : 15 566,19 € HT

➤ Lot 7 : Cloisons - plafonds - isolation : entreprise DAGORN

Avenant n° 2 : 36,92 € HT

Rappel montant initial du marché : 44 603,08 € HT

Montant avenant n° 1 : 3 996,69 € HT

Marché de service :

- ❖ Maintenance des installations de chauffage, de production et/ou de distribution d'eau chaude, de cellule de traitement d'air :

➤ Lot 1 : Chaufferie en périphérie de Ville

Société retenue : ENGIE Home Services - Cesson Sévigné (35)

Montant du contrat annuel : 3 140,87 € TTC

➤ Lot 2 : Chaufferies en centre ville

Société retenue : ENGIE Home Services - Cesson Sévigné (35)

Montant du contrat annuel : 3 687,00 € TTC

Le Conseil Municipal **prend acte** de ces informations.

★ Question diverse orale :

M. le Maire profite de la présence dans l'assistance de deux représentants des parents d'élèves de l'école publique Louise Michel pour expliquer aux Conseillers Municipaux pourquoi un agent faisant fonction d'ATSEM ne sera pas remplacé suite à son départ à la retraite en cette fin d'année scolaire.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la baisse des recettes (dotation de l'Etat : - 41 000 € en 2014 ; - 112 000 € en 2015 ; - 112 000 € en 2016 ; - 112 000 € en 2017) et la hausse des dépenses (par la mise en place des TAP : + 130 000 €) imposées par l'Etat au détriment du budget communal.

C'est la raison pour laquelle chaque départ d'agent, quelque soit le service, donne lieu à une étude approfondie de l'organisation du service impacté et des fiches de poste des agents de ces services.

Concernant l'école maternelle publique, il a été fait les constats suivants :

→ Qu'il est mis à disposition des enseignants 7 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) pour 7 classes, soit 100 %.

→ Que dans le secteur de Dol, le nombre moyen d'ATSEM est de 1,5 agents pour 2 classes (source : DDEN), soit 75 %.

→ Que sur les 7 classes maternelles, l'une est partagée entre « Grande Section » et « CP ».

→ Que l'IEN de la circonscription a rappelé qu'il n'y a aucune obligation réglementaire pour la commune de mettre à disposition 1 ATSEM par classe.

Ainsi, à la rentrée prochaine, M. le Maire informe que l'école maternelle disposera sur le temps d'enseignement de 6 ATSEM pour 7 classes (soit 86 %), que les taux actuels d'encadrement et le nombre d'intervenants seront conservés sur les temps périscolaires : restaurant, garderies, TAP, entretien des locaux.

C'est ce qui a été expliqué au récent Conseil d'école et c'est l'engagement pris par la Mairie pour conserver toute la qualité des activités périscolaires mises en place depuis plusieurs années à l'école publique de Dol.

Pour affichage le 05 avril 2016.

Le Maire,

Denis RAPINEL

